



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020

contact@asl-grandvillage.fr
www.asl-grandvillage.fr

Mesdames, Messieurs, Chers copropriétaires,

Cette année, notre Assemblée Générale ordinaire ne pourra pas se tenir comme à l'accoutumée. Elle sera remplacée par un vote par correspondance.

En effet, nous avons retenu la salle Chipping Sodbury pour le 17 septembre prochain mais après avoir suivi de près l'évolution de la pandémie et avoir recueilli les avis des membres du Bureau et des membres cooptés, il semble plus prudent d'éviter un rassemblement de nombreuses personnes dans un lieu clos, même si nous nous attachions à maintenir les gestes barrière, même si certains d'entre vous ne seraient pas réticents à y participer.

La loi nous permet de repousser la tenue de cette Assemblée Générale jusqu'à la fin janvier 2021, mais elle ne pourrait pas être regroupée avec celle de l'année 2021.

Une Assemblée Générale par vidéoconférence n'est pas matériellement envisageable et ne conviendrait d'ailleurs pas à bon nombre d'entre nous.

Enfin, certaines décisions pour le bon état de notre copropriété et pour sa gestion ne peuvent être repoussées indéfiniment.

Pour ces raisons, l'ASGV s'est tournée vers le vote par correspondance.

Il n'y a pas de meilleure solution pour cette année.

Le 8 septembre 2020, l'ensemble des Délégués de Rue, les membres du Bureau et les membres cooptés se réuniront afin de vous apporter tous les renseignements et précisions nécessaires à votre vote. N'hésitez pas à les contacter.

L'ordre du jour a été épuré dans la mesure où les modifications des Statuts envisagées précédemment ne seront pas abordées, faute de débats. Elles figureront en revanche à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de 2021.

Je vous invite à faire bon accueil à cette démarche, dont nous espérons tous qu'elle restera exceptionnelle, et à exprimer massivement votre vote pour que nous puissions avancer ensemble dans la bonne gestion d'une résidence qui nous est chère.

Vous trouverez donc un formulaire à remplir et à retourner à votre Délégué de Rue, à déposer au local de l'ASGV ou à transmettre par e-mail avec accusé de réception si vous optez pour la solution électronique.

La date limite est le samedi 19 septembre 2020, 23h59.

Avec mes meilleurs sentiments associatifs.

A.SCHAAFF-LABAYE,
Présidente de l'ASGV.

Rappel des points à l'ordre du jour et développés sur les pages suivantes

1. Approbation du PV de l'AGO du 02/04/2019
2. Approbation à main levée du PV de l'AGE du 16/09/2019
3. Modifications de l'ordre du jour de mars : abandon des points 5.2 et 5.2.1

4. Rapport moral de la Présidente pour 2019 et 2020.

- 4.1 Le mot de la Présidente
- 4.2 Espaces verts / mobilier urbain / éclairages
- 4.3 Les non-conformités
- 4.4 Les retards de paiements
- 4.5 Les salaires du personnel
- 4.6 Sécurité
- 4.7 TV / Fibre

5. **Rapport financier 2019**

Vote 1^{ère} résolution / approbation des comptes et quitus au Comité Syndical

6. **Orientations pour la fin de l'année 2020**

- 6.1 Espaces verts
- 6.2 Cadre de vie / Habitat
- 6.3 La communication
- 6.4 Trésorerie et comptabilité

Vote 2^{ème} résolution budget 2020.

Vote 3^{ème} résolution budget 2021

- 6.5 La bourse aux talents
- 6.6 Commissions d'étude

7. **Election des membres du bureau**

Vote : 4^{ème} résolution

8. **Réponses à quelques questions diverses qui ne pouvaient être développées dans l'ordre du jour.**

Liste des pièces jointes

Pièces comptables

Bulletin de vote

La Présidente de l'ASGV
Annick SCHAAFF LABAYE



1. Approbation du PV de l'AGO du 02/04/2019

Celui-ci vous a été distribué en avril 2019.

Il est consultable sur le site www.asl-grandvillage.fr et au local de l'ASGV.

2. Approbation à main levée du PV de l'AGE du 16/09/2020

Celui-ci vous a été distribué en septembre 2019.

Il est consultable sur le site www.asl-grandvillage.fr et au local de l'ASGV.

3. Modifications de l'ordre du jour de mars 2020

- Points du chapitre 5.1
 - La demande de labellisation du mur qui doit être votée en AGO, donc par l'ensemble des copropriétaires, est obsolète après un an et compte tenu de la mise en demeure de la municipalité de Vert Saint Denis. Cette demande nous aurait peut-être permis d'obtenir une subvention de la part de la Fondation du Patrimoine. Le document Réponse de la Fondation est consultable au local de l'ASGV, sur rendez-vous. *Réponse à Messieurs Sinard et Germain rue d'Avon.*
 - *Le muret est restauré.*
- Point du chapitre 5.2
 - Ajournement de la modification des Statuts en ce qui concerne les climatiseurs et les panneaux solaires.

Nous ne nous attendions pas à de telles modifications. Un imprévu ou un nouveau point important pour le fonctionnement ou pour l'information des copropriétaires de l'ASL peut toujours arriver entre la publication de l'ordre du jour et le déroulement d'une Assemblée. C'est pourquoi, par prudence il faut toujours laisser la place à la modification éventuelle d'un ordre du jour avec l'accord de l'assemblée. (*Réponse à Messieurs Sinard et Germain rue d'Avon : Pourquoi faire approuver l'ordre du jour "à mains levées", c'est une nouveauté ? Voulez-vous nous en expliquer la raison ?*)

4. Rapport de la Présidente pour 2019 et 2020

4.1 Le mot de la Présidente

Ce rapport moral est une reprise enrichie des GV infos que vous recevez très régulièrement et qui sont consultables en ligne sur le site de notre ASL.

Depuis 18 mois que le nouveau bureau a été constitué, deux événements majeurs et inhabituels se sont produits. Il y a eu tout d'abord la réfection totale du mur de la rue d'Ormesson puis malheureusement cette pandémie qui nous a fait reporter l'AGO 2020 à deux reprises. Aujourd'hui nous optons pour le vote par correspondance.

D'ores et déjà, j'ai organisé une réunion avec l'ensemble des membres du Bureau et des Délégués de Rue ou leur représentant le 8 septembre prochain. Ainsi seront-ils à même de répondre à toutes vos questions pour vous permettre de vous exprimer le plus sereinement possible.

Les questions diverses seront en partie traitées dans ce document.

D'autres seront reportées à la prochaine AGO, du fait de la modification de l'ordre du jour.

Il est regrettable que beaucoup trop de questions soient posées dans une optique peu constructive, ce n'est pas dans l'adversité agressive et systématique qu'il sera possible de faire évoluer positivement notre Association. A terme, elles pourraient même décourager toutes les bonnes volontés qui ont en charge la gestion de notre copropriété.

Nous restons à l'écoute des conseils, des remarques, des observations qui nous parviennent et qui nous permettent de faire grandir notre ASL.

Je tiens à vous rappeler que nous sommes tous des bénévoles et que les 2/3 d'entre nous, ont en plus une activité professionnelle. C'est grâce à leur dévouement, à leur implication, que nous avons pu mener au mieux toutes les tâches qui ont incombé à l'ASGV depuis avril 2019, et ce malgré le confinement.

Le confinement :

Pendant deux longs mois, l'ASGV a continué de fonctionner.

Un grand merci à tous ceux qui ont développé les chaînes de solidarité auprès des personnes isolées par des livraisons à domicile, aidés les maraîchers locaux à surmonter une partie de cette crise économique, vidé les poubelles de la copropriété etc.

Malheureusement, il n'en a pas été de même pour tous les propriétaires de chiens. Se déplacer sur les grandes pelouses relevait parfois de l'exploit.

Une autre remarque, pendant le confinement plusieurs copropriétaires ont confondu la benne à végétaux avec une benne à déchets...

Les réunions du Comité Syndical ont pu se tenir dès le mois de mai, sur la grande pelouse puis chez les membres du Bureau.

Encore une fois, un grand merci à tous.

Actuellement aucun cas de COVID 19 n'est à signaler sur Grand Village, continuez à appliquer les consignes sanitaires comme vous l'avez fait lors du confinement. Prenez bien soin de vous !

Je remercie également l'ensemble de l'Equipe, sans laquelle il ne serait pas possible d'assurer la gestion et l'entretien des parties communes de Grand Village. Par Equipe j'entends aussi bien les membres élus que les membres cooptés, qu'André Wojcik notre jardinier, que Sylvie Coupard notre secrétaire.

4.2 Espaces verts / Mobilier urbain / Éclairage

a – Tonte, ramassage des feuilles et haies de pignon

La Société Voisin continue de nous donner satisfaction sur l'ensemble de ses prestations. Après avoir sollicité une autre entreprise dont le devis, pour les mêmes prestations, était très élevé, le contrat avec la Société Voisin sera renouvelé. La prairie Sud a été fauchée une fois cette année. La Société Voisin a réalisé la taille, de manière satisfaisante et, en un seul passage, de l'ensemble des haies de pignon répertoriées.

b- Entretien courant des haies et massifs

Ces tâches ont été effectuées par notre jardinier, Monsieur Wojcik.

c – Élagages et abattages

Une trentaine de demandes émanant de copropriétaires ont été recensées et prises en compte. Une visite complète des espaces verts de Grand Village a été faite au printemps 2019 par les membres du Bureau responsables des espaces verts accompagnés par Monsieur Lelarge, afin de constater l'éventuel danger de certains arbres. Lors de cette visite, aucune urgence n'a été constatée. Par ailleurs, ils ont commencé le recensement des futurs élagages/abattages. Quelques semaines plus tard, un autre grand tour des espaces verts a été fait avec la société Lelarge.

C'est cette société qui a réalisé les élagages et les abattages en octobre et novembre 2019. Ces travaux sont terminés depuis février 2020. Les saules de la prairie Sud ont pu être élagués cette année, ce qui représentait une partie importante du budget alloué aux espaces verts. Compte- tenu de l'emplacement, de la difficulté d'accès et des mauvaises conditions climatiques, ce travail sur les saules a mobilisé l'entreprise plus longtemps que prévu.

Les copeaux ont été évacués par la société car nous en avons suffisamment.

d – Plantations

Il n'y a pas eu de plantations au cours de l'année 2019 pour des raisons budgétaires. Il conviendra de revoir les possibilités et la pertinence de nouvelles plantations en 2020.

e – Arbres parasités

❖ *Chenilles processionnaires :*

Quelques cocons sont apparus dans les cèdres ; un enlèvement des cocons est envisagé en 2020, individuellement, car les cèdres ne peuvent pas être équipés de pièges.

Tous les pins sont équipés de pièges et cela a permis d'éviter toute contamination.

❖ *Frelons asiatiques :*

Des copropriétaires nous ont alertés sur leur présence, mais aucun nid n'a pu être repéré.

f– Haies de jardin

Des copropriétaires ne se donnent pas la peine de respecter les Statuts de Grand Village (article page 52), en particulier sur la hauteur maximale des haies (1,80 m) et leur épaisseur côté espaces verts, ce qui pose des problèmes aux véhicules d'entretien des espaces verts, tonte et ramassage des feuilles.

Par ailleurs, il est indispensable d'évacuer rapidement les déchets verts qui ne doivent en aucun cas être déposés sur la copropriété. Des membres du Conseil Syndical passent régulièrement et vérifient l'état des haies et les parties communes de la copropriété.

g – Chemins roses

Comme voté lors de l'Assemblée générale de mars 2019, la 2^{ème} tranche de réfection des chemins roses a été effectuée par la Société Sobeca (qui avait travaillé pour la 1^{re} tranche). Nous sommes satisfaits du travail réalisé avec sérieux et professionnalisme. Cette réfection est située dans la continuité de la 1^{re} tranche sur le cheminement principal en direction de la médiathèque.

h – Mobilier urbain – Éclairage public

L'éclairage public de Grand Village est obsolète et l'ASGV a été invitée à participer à une réunion en mairie de Cesson le 7 janvier 2020, à l'initiative de Grand Paris Sud.

Les géomètres de Grand Paris Sud ont terminés leur relevé topographique. À ce jour, aucune réunion n'est encore prévue.

Ces travaux sur l'éclairage public risquent d'engendrer des dégradations sur les chemins roses, notamment pour le passage souterrain de nouvelles gaines ou le remplacement des actuelles datant de la construction de Grand Village. Nous avons donc décidé de suspendre temporairement leur réfection afin d'éviter toute éventuelle dégradation de parties fraîchement refaites. Les sommes récoltées pour la réfection des chemins roses (1€/voix/trimestre) pendant cette suspension sont épargnées et seront utilisées intégralement dès la reprise des réfections, ce qui permettra de remettre en état de plus grandes portions de chemins roses.

Un candélabre, sur les chemins roses, est tombé de vétusté. Il a été recelé. Une ampoule a été changée.

i – Mur de la rue d'Ormesson

Comme voté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2019, la Société Carpovic a pris en charge la réfection du mur, à partir du mois de septembre 2019. Cette société a donné toute satisfaction et réalisé un excellent travail. Les travaux sont terminés depuis fin janvier 2020.

Une subvention de 5 000 € a été votée lors du Conseil Municipal de Vert St Denis du mois de décembre 2019, ce qui correspond à la moitié de la TVA du montant des travaux.

La somme a été versée sur nos comptes début 2020.

J – Muret de la rue d'Ormesson

Tout comme le mur, il menaçait de s'effondrer, miné par le lierre. Forts de notre malheureuse expérience, nous avons souhaité le consolider avant son effondrement. Coût des travaux entrepris par la société Carpovic dès la fin du confinement : 4 303,56 €.

K – Porche rue de Barbizon

Le porche de la rue de Barbizon, près de la médiathèque, a été fortement endommagé par un camion de chantier sur sa partie supérieure. L'ASGV a adressé un courrier à la Mairie de Cesson afin que l'assurance du chantier prenne en charge sa reconstruction.

Il va être restauré à l'identique à partir du mois de septembre.

4.3 Les non-conformités

Lors de cession d'un lot, nous demandons aux notaires, photos à l'appui, d'insister auprès des futurs acquéreurs sur la nécessité de lire et d'observer scrupuleusement nos Règlement et Statuts lors de travaux et aménagements extérieurs.

Lors de la réunion des délégués de rue le 13/11/2019, nous avons convenu de les avertir de tout changement de copropriétaires et leur avons fourni un résumé des conformités à respecter s'ils ne voient pas les nouveaux venus afin que ces derniers n'entament pas des travaux de rénovation extérieure qui modifieraient l'aspect de la copropriété. Malgré leur vigilance, il y a encore des dérapages.

Nous vous enjoignons à nous contacter dès la réalisation de devis lorsque vous entreprenez des travaux ou aménagements extérieurs : façade, menuiseries, volets, abri de jardin, etc. Si votre projet ne respectait pas nos Règlement et Statuts, l'annulation du contrat, la remise en l'état antérieur voire un procès (en fonction du moment où nous prenons connaissance du projet) risqueraient de vous engendrer des frais non négligeables. Plus tôt vous nous contactez, plus vous limitez les risques de non-conformités et donc de frais à votre charge.

4.4 Les retards de paiements

Nous avons rendu visite, en décembre 2019 à 21 copropriétaires afin de régulariser des retards supérieurs à 3 trimestres. Ces démarches ont permis de récupérer près de 10 000 € d'arriérés. Nous avons remis un dossier à un huissier de justice et procédé à 4 mises en place de paiements échelonnés.

Les retards de paiements gênent notre trésorerie et les relances alourdissent inutilement la tâche administrative de l'ASGV, sans parler du coût engendré par les envois de courriers en recommandés.

Pour rappel, une majoration de 10% peut être appliquée et les frais de procédure (notamment huissier et recommandés) seront portés au compte du copropriétaire débiteur.

Nous avons moins de retards de paiement mais encore quelques récalcitrants sans motif valable. Nous vous rappelons que nous sommes toujours disposés à recevoir quiconque lorsqu'il se trouve dans une situation financière difficile et passagère afin de trouver une solution à son problème. Là encore, plus tôt vous nous informez de la situation, plus vite elle est gérée et moins les éventuels frais sont importants.

Le contrat établi entre le copropriétaire et la Direction de l'ASGV est soumis à la plus stricte confidentialité.

4.5 Salaires du personnel

Une augmentation pour le jardinier André Wojcik de 3% et pour la secrétaire Sylvie Coupard de 1.5% a été décidée, en fonction du coût de la vie (indice INSEE) et du retard pris dans les augmentations passées. Nous les remercions bien sincèrement pour leurs qualités professionnelles et leur dévouement.

Pendant tout le confinement Sylvie Coupard a exercé son activité en télétravail. André Wojcik a été placé en chômage partiel puis a repris son service après la mise en place d'un PCA (Plan de Continuation d'Activité), à sa demande. Il ne souhaitait pas prendre trop de retard dans l'entretien des espaces verts, à une période où la nature reprend ses droits.

4.6 Sécurité

Pendant toute la période d'été 2019, des rondes de surveillance de nuit ont été effectuées par la société PROTEC qui nous a donné satisfaction.

Cette année, en 2020, nous avons repris cette formule à laquelle nous avons ajouté des rondes motorisées dans les rues de Grand Village. La société Protec n'étant plus joignable, nous avons pris un contrat avec la société Sénart Protection qui elle aussi effectue un travail d'excellente qualité.

4.7 TV / Fibre

Comme les années précédentes, il y a eu très peu de problèmes techniques en 2019 avec une seule intervention suite à la dégradation d'une borne par un véhicule. Pour rappel, notre contrat d'entretien ne couvre que les parties communes et non l'intérieur de nos habitations ; vérifiez bien que le problème ne vient pas de chez vous avant de demander une intervention qui vous sera facturée si le problème ne vient pas de notre réseau.

Toujours aussi stable, notre réseau TV donne pleinement satisfaction pour la diffusion des chaînes de la TNT. Afin d'être à jour et ainsi accéder à de nouveaux programmes, il est recommandé d'effectuer de temps en temps une recherche automatique des chaînes, aussi bien pour la TV via le réseau de Grand Village que via la fibre optique.

En ce qui concerne CANAL+, sa diffusion n'est plus couverte par notre contrat d'entretien mais conformément à nos engagements, nous continuons son accès via notre réseau. En cas de panne, nous ne procéderons pas aux réparations et nous inviterons les abonnés de CANAL à se diriger vers un abonnement via la fibre optique.

5 Rapport financier 2019 du Trésorier

Malgré les dépenses importantes liées aux travaux de réfection du mur de la rue d'Ormesson, notre trésorerie reste saine, notamment grâce au respect par la plupart des copropriétaires de l'appel de charges exceptionnel. Notre réserve de sécurité reste ainsi conforme aux besoins présentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/09/2019.

Nous vous rappelons qu'il reste encore un nombre trop important de paiements tardifs, ce qui nous oblige à envoyer régulièrement des relances et pèse anormalement sur les autres tâches administratives ainsi que sur les frais associés.

L'année 2019 a aussi vu une nette augmentation des non-paiements des appels de charges ordinaires. Les copropriétaires les plus en retard ont été contactés par le Comité Syndical pour trouver ensemble une solution. La majorité des cas s'est réglée à l'amiable. Quelques cas non résolus seront traités par mise en demeure puis

huissier de justice si nécessaire. Le cas échéant, les frais de recouvrement de la dette seront répercutés en totalité sur les charges du copropriétaire concerné.

Le règlement des appels de charges sera suivi de près en 2020. En cas de difficultés financières vous empêchant d'honorer vos appels de charges, veuillez nous contacter dans les plus brefs délais.

Si vous avez des commentaires à ajouter ou des questions à poser, il convient de nous en faire part préalablement, par écrit, sur l'annexe 1. Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires. Vous trouverez en annexe 5 l'attestation du Cabinet DBF constatant la validation de nos comptes annuels pour l'exercice 2019.

Tous les comptes sont validés par notre expert-comptable et nous sommes affiliés à l'ANCC (Association Nationale de la Copropriété et des Copropriétaires) depuis de nombreuses années, il s'agit d'une reconduction tacite. En 2019, nous avons versé la somme de 669,32 €. La garantie en responsabilité civile est bien sûr étendue aux actes de gestion - document consultable au local sur demande et rendez-vous.

(Réponse à la demande de Monsieur Thomas rue de Tournan)

Protection des membres du conseil syndical

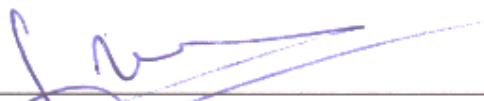
Le bilan financier 2019, ne fait apparaître aucun frais d'adhésion de l'ASGV à l'ANCC ([Association Nationale de la Copropriété et des Copropriétaires](#)), justifiant une protection civile indispensable pour les membres du conseil syndical.

Obligation d'assurance de responsabilité civile

L'article 25 a (de la loi du 10 juillet 1965), oblige le conseil syndical qui souhaite **co gérer** à disposer d'une assurance de responsabilité civile. Il faudra être vigilant, car même si les assurances multirisques souscrites pour la copropriété intègrent une couverture de responsabilité civile pour le conseil syndical, cette dernière ne garantit pas pour autant les actes de gestion. En effet, elle ne couvre que les fonctions prévues à la date de la souscription du contrat, c'est-à-dire les missions de contrôle et d'assistance prévues dans l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965. Pour éviter toute ambiguïté, il faudra donc prévoir que la garantie en responsabilité civile du conseil syndical, incluse dans le contrat multirisque, soit désormais étendue aux actes de gestion. À défaut, la souscription d'un nouveau contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les actes de gestion du conseil syndical sera indispensable.

Pouvez-vous nous confirmer que cette couverture existe, qu'elle est reconduite automatiquement tous les ans et quel est son coût ?

Date et signature 12/03/2020



Vote : 1^{ère} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2019 et quitus au Comité Syndical

6 Orientations pour la fin de l'année 2020

6.1 Espaces verts

La saison des abattages et élagages va reprendre vers la fin septembre, en fonction de la météorologie. Les demandes justifiées seront réalisées en fonction de la ligne budgétaire allouée.

Le groupe des espaces verts est composé de Mesdames Garriga, Labaune, Bouillot et Messieurs Labaye, Robert auxquelles s'associeront, je n'en doute pas, d'autres membres élus. En effet, Mesdames Garriga et

Labaune se retirent du Bureau en ayant assuré leur mandat bien au-delà de ce qu'il était prévu puisque nous avons reporté l'AGO.

Beaucoup de copropriétaires demandent des élagages ou abattages pour des raisons peu justifiées. Nous connaissons des périodes de fortes chaleurs depuis quelques années. La préservation de la végétation nous apporte de la fraîcheur, nous devons en être bien conscients. Actuellement, les villes cherchent à se « végétaliser » et donc à diminuer l'impact du béton. C'est un équilibre fragile de Grand Village que nous devons tous préserver. Attention aussi à conserver et entretenir au maximum vos haies.

6.2 Cadre de vie – Habitat

- Les non-conformités

Afin de chercher à diminuer les coûts des rénovations extérieures, il paraît judicieux de proposer des campagnes ou des achats groupés et ainsi de faire diminuer les prix des prestations.

Nous escomptons nous associer avec Nouveau Village pour lequel le cahier des charges est le même en ce qui concerne les portes, volets, etc.

Cela pourrait aussi éliminer les erreurs dans les choix de certains copropriétaires, forts nombreux au demeurant.

(Réponse à la demande de Madame Le Hervé rue d'Ozoir La Ferrière).

Élargir la réflexion et modification des statuts
sur les Fenêtres - Portes - Isolation extérieure

L'aspect de Grand Village est de plus en plus dégradé par l'aspect visuel des toitures. Certaines sont couvertes de mousse et d'autres blanchies par des nettoyages à l'eau de javel...

Je propose ~~de~~ mise en place de contrats cadres pour les postes toitures - revêtements - portes et fenêtres qui permettraient l'entretien des résidences à prix fixes.

Date et signature : 13 Mars 2020

- Le tri des déchets

Suite à l'abondance des déchets de tout genre pendant le confinement, nous allons progressivement mettre en place des poubelles jaunes dans notre parc en commençant par le centre commercial.

6.3 La communication

- Messieurs Labaye et Lejeune ont mis en place un nouveau site Internet.

Sur ce site régulièrement mis à jour, vous trouverez à la fois tous les documents et informations administratives nécessaires et à la fois des "Flash-infos" concernant la vie de Grand Village.

- Nous avons eu au cours de l'année deux réunions avec les délégués de rue, l'une concernant l'accueil des nouveaux venus au point de vue règlementaire, l'autre pour prévoir l'organisation de l'AGO par correspondance.

- Les horaires d'ouverture du local ainsi que les numéros de téléphone demeurent inchangés.

- Nous souhaitons mettre en place des échanges informels avec Nouveau Village. Nous avons rencontré à ce titre le Président, Monsieur Flandrois.

6.4 Trésorerie et comptabilité

Rappel : les charges trimestrielles sont exigibles à **terme à échoir**, donc **au début de chaque trimestre**, merci d'en tenir compte. Elles contribuent au bon fonctionnement et à la réalisation des projets de notre association.

- Pour le règlement des charges par **virement** (114 sur les 370 soit 31% au 4ème trimestre 2019, contre 94 soit 25% en 2018) :
 - N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de lot (qui figure dans l'appel de charges)
 - Notez votre nom de famille ainsi que la référence du trimestre que vous réglez (ex : 4T 2020 pour le 4ème trimestre 2020)
 - Merci de **ne pas** faire de virements instantanés, la réception de ceux-ci nous étant facturée par le Crédit Mutuel
- Pour le règlement par **chèque** il est **impératif** d'indiquer au verso de ce dernier le **numéro de lot** auquel il se rapporte sans joindre ni agraffer de document.
- Au 1^{er} janvier 2020, 21 copropriétaires ont opté pour le prélèvement automatique des charges le 15 du premier mois de chaque trimestre.
Pour rappel, il faut nous faire parvenir l'ordre de prélèvement et le RIB au moins un mois avant la date de premier prélèvement souhaité.

Point sur les copropriétaires débiteurs :

- Au 31 décembre 2019, 40 copropriétaires sont en retard de paiement pour une somme de 12 218,10 €, contre 15 copropriétaires pour 7 536 € en 2018, et 7 copropriétaires ont payé d'avance pour une somme de 687,95€.
Soit un bilan final débiteur 11 530,15 € contre 7 111 € en 2018.
- Au 31 janvier 2020, soit **15 jours après l'échéance** de la cotisation du premier trimestre 2020, **178** copropriétaires (48%) sont en retard de paiement pour une somme de **29 959,68 €**. Cette situation est inacceptable. Nous vous conseillons de mettre en place des virements automatiques afin d'éviter les « oublis » récurrents.
- Nous vous rappelons que nos Règlement et Statuts prévoient des majorations et des recouvrements par voie de justice dont les frais seront à la charge du copropriétaire débiteur. Nous n'hésiterons pas à faire appliquer ces procédures pour tout retard de paiement non justifié. Pensez à vous rapprocher des membres du Conseil Syndical si vous avez des difficultés dans le paiement de vos charges. Une solution peut toujours être trouvée.

Bilan :

- L'année 2019 se termine avec un résultat de -45 310,48 € pour une prévision budgétaire votée de -55 392,00 €.
- Société Générale : le compte courant a été fermé définitivement en octobre 2019.
- Crédit Mutuel au 31/12/2019 :
 - Compte courant : les sommes déposées sont de 45 481,04 €.
 - Compte titres : 50 000 € ont été déposés sur un compte titres (50 000 parts B du Crédit Mutuel de Vert-Saint-Denis à 1 € l'unité) au titre de garantie pour l'obtention du prêt pour la réfection du mur de la rue d'Ormesson ; le capital est garanti et la rémunération attendue est de 1% net (supérieur au Livret A).
 - Livret A : les sommes déposées sont de 0 € suite au paiement du mur de la rue d'Ormesson et au dépôt du crédit restant sur le compte titres.
- **Vote : 2^{ème} résolution : Approbation du budget 2020**
- **Vote : 3^{ème} résolution : Approbation du budget 2021**

6.5 La bourse aux talents :

Pour nous aider dans nos tâches pour lesquelles parfois nous ne sommes pas spécialisés, nous recherchons parmi vous :

Un(e) conseiller(e) en droit, un(e) paysagiste ou botaniste, un(e) employé(e) du BTP

6.6 Commissions d'étude

Après plus d'une année de fonctionnement, nous nous sommes aperçus que les membres du Bureau et les membres cooptés ne suffisaient pas à remplir toutes les missions concernant le fonctionnement de Grand Village.

C'est pour cela que nous vous proposons la création de commissions participatives afin de mieux gérer certains points importants.

- Commission pour revisiter certains points de nos Règlement et Statuts (ex : largeur des haies, quand imputer 10% pour retard d'impayés, que faire quand un copropriétaire ne peut pas entretenir ses haies, etc.) et prendre en compte l'évolution des nouvelles technologies, des changements climatiques et environnementaux afin de rendre nos maisons moins énergivores tout en respectant le cadre si précieux de Grand Village. Ce dernier point est très important pour préserver la valeur de nos maisons.

- Commission pour veiller à conserver la largeur des coulées vertes donc voir les copropriétaires qui ne peuvent plus ou ne veulent pas entretenir leurs haies, avec probablement un rapprochement avec la commission qui travaille sur les Statuts.

- Commission pour Informer tous les copropriétaires des non conformités propres à leur maison. Trop de copropriétaires ne lisent pas les Statuts ou ne les respectent pas. *Pour rappel, de la même façon, les locataires sont astreints au respect des mêmes règles.*

Il s'agira de groupes de 6 à 8 personnes fonctionnant de façon autonome, sous le pilotage d'un(e) élu(e) du Bureau. Le rapporteur et l'élu(e) viendront régulièrement au Comité Syndical présenter les travaux des avancées ou des difficultés rencontrées.

Pour ce point, les volontaires devront se faire connaître auprès de Sylvie Coupard notre secrétaire dès le 17 septembre 2020 afin de pouvoir agir sans tarder.

7 Election des membres du Comité Syndical

Deux membres cette année terminent leur mandat qui a été prolongé de six mois du fait de la pandémie. Il s'agit de Mesdames Labaune et Garriga. Elles ont assuré sans relâche leurs missions et nous ne pouvons que les en remercier.

Des copropriétaires se sont portés volontaires pour intégrer à leur tour le Comité Syndical.

Il s'agit de :

- Madame Lemaire Muriel, membre coopté depuis l'an passé
- Monsieur Martinez Lionel, membre coopté depuis l'an passé
- Monsieur Salvi Olivier

Vote : 4^{ème} résolution : Élection des nouveaux membres du Conseil Syndical

8 Réponses à quelques questions diverses ou remarques

- Remarque 1, Monsieur Thomas rue de Tournan

Il serait judicieux de rappeler sur le document d'appel à candidature :

- 1) Que seuls les propriétaires de lots peuvent être élus au conseil syndical.
- 2) Que si un couple ne possède qu'un seul lot, seul un des conjoints peut être candidat et être élu au conseil syndical.

Le 04 décembre 2004

Le ministre de la justice, à la suite d'une demande d'un parlementaire, lui-même saisi par plusieurs associations de défense, apporte les précisions suivantes: 1. L'article 21 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 sur le statut de la copropriété des immeubles bâtis ne permet de désigner au conseil syndical que des copropriétaires. Si chaque conjoint est copropriétaire, ils peuvent présenter leur candidature individuelle au conseil syndical. Si le couple ne possède qu'un seul lot, seul un des conjoints peut être candidat et être élu au conseil syndical. Référence: [- Réponse ministérielle, Q. 34796 ; J.O.A.N., 9 novembre 2004 (source : **FAQ de l'Office notarial de Baillargues**)

De façon à ne pas décourager les bonnes volontés, il serait avisé de demander à l'ANCC, si dans ce cas le conjoint peut être membre coopté pour une mission bien déterminée.

Réponse : Après consultation de notre service juridique,

- Un couple peut faire partie du bureau.
- Si l'un des deux n'est pas propriétaire du lot, il ne pourra pas être président.

Ce document est consultable au local de l'ASGV sur demande et sur rendez-vous.

• Question 2, Monsieur Claverie rue d'Ury

Objet = débris sur la voirie et les espaces verts aux alentours du Centre Commercial Grand Village.

Habitant à proximité du centre commercial Grand Village, j'observe chaque jour de plus en plus nombreuses débris jonchant le sol, de plus en plus. Leurs-ci proviennent :

- des personnes qui les jettent par terre
- des poubelles des commerçants, souvent trop pleines ou ouvertes, et on des déchets parisiens même le sol, qui s'envolent au premier coup de vent.

Je passe mon temps à ramasser des débris, des poubelles tombées, etc.

=> serait-il possible :

- d'étudier un moyen de faire nettoyer/ramasser les débris fréquemment
- de sensibiliser la copropriété des centres commerciaux à la nécessité d'une gestion adaptée de leurs poubelles et déchets (poubelles sous commerces, cartons pleins à même le sol)
- d'entrer en contact avec la mairie afin de les sensibiliser à ce problème ?

Date et signature :

A retourner le plus rapidement possible au siège de l'Association, et avant le 20 mars 2020

Réponse : Monsieur Brochain, Président du syndicat des commerçants de GV, étudie actuellement, conjointement avec la municipalité de Vert Saint Denis et GPS (Grand Paris Sud), la possibilité de création d'un local-poubelle plus spacieux afin de mettre un terme au problème d'insalubrité occasionné par les déchets des commerçants. Une autre possibilité est à l'étude : un ramassage plus fréquent.

L'ASGV s'est doté de son propre container où sont collectés les déchets de la copropriété afin de se désengager vis-à-vis des commerçants Il est stocké dans un endroit clos, près du local.

• Question 3, Monsieur Germain, rue d'Avon

En ce qui concerne les "Questions diverses", il est indiqué dans votre convocation : " /Si elles ne peuvent être abordées lors de l'AGO, les réponses seront fournies sur le GV info et sur le site internet/". Il appartient au Conseil syndical, me semble-t-il, de réserver du temps pour que ces questions soient posées dans leurs intégralités devant l'Assemblée et fassent l'objet d'un débat Conseil syndical/Assemblée de l'AGO si nécessaire. Ce débat institué est *indispensable* puisqu'il concerne le bon fonctionnement du Conseil Syndical*. S'il est abandonné quel sens à vouloir conserver une rubrique "Questions diverses" dans le cadre de l'AGO?

Réponse : Lors d'une assemblée plénière, il peut arriver que le temps nous soit compté comme lors de l'AGE qui ne développait qu'un seul point. L'alarme de la salle Chipping Sodbury se réenclenche automatiquement dès minuit cela sans compter le délai nécessaire à la remise en état de la salle.

C'est pour cette raison que nous avons envisagé un moyen pour répondre, par l'intermédiaire du GV info que tout le monde reçoit et lit. Ce ne sera pas le cas pour cette AGO. (Réponse à Monsieur Germain- rue d'Avon)

Peut-être pouvons-nous envisager que des questions diverses, des remarques constructives, des conseils puissent nous parvenir tout au long de l'année ? Elles seraient abordées lors des réunions du Comité Syndical si besoin et feraient l'objet d'une réponse soit dans le GV info, soit à l'intéressé(e).

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE
de Grand Village
du 17 Septembre 2020**

Remarques/questions sur le
rapport financier 2019

NOM :
Prénom :
Adresse :

Date et signature :

A retourner au siège de l'Association ou à transmettre à votre Délégué de rue, ou par mail à
notre adresse : contact@asl-grandvillage.fr

ANNEXE 2 : BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

CLÉ / COMPTE	LIBELLÉ CLÉ / COMPTE	RÉALISÉ 2018	BUDGET 2019	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2019 [%]	NOUVEAUX LIBELLÉS DES COMPTES EN 2020
603000	EXTINCTEUR, ENERGIE ET COMBUSTIBLES	113.04 €	120.00 €	125.81 €	105%	LOCAL ASGV : ENTRETIEN DES EXTINCTEURS
605000	TRACTEUR JOHN DEERE	3 661.32 €	3 700.00 €	3 661.32 €	99%	ESPACES VERTS : PRÊT, ACHAT ET ENTRETIEN DU TRACTEUR
606100	EAU	163.17 €	400.00 €	201.58 €	50%	CHARGES COURANTES : EAU
606110	ELECTRICITÉ/EDF	1 387.26 €	2 000.00 €	1 286.24 €	64%	CHARGES COURANTES : ÉLECTRICITÉ
606130	CARBURANT	63.90 €	100.00 €	140.60 €	141%	ESPACES VERTS : CARBURANT DES OUTILS THERMIQUES
606300	ACHATS OUTILLAGES - PETITES FOURNITURES	653.64 €	1 200.00 €	844.65 €	70%	ESPACES VERTS : ÉQUIPEMENT, OUTILLAGE ET FOURNITURES
611101	VOISIN TONTE/RAMASS.FEUILLE/HAIES DE PIGNON	37 305.42 €	41 000.00 €	40 054.84 €	98%	ESPACES VERTS : TONTE, RAMASSAGE DES FEUILLES ET HAIES DE PIGNON
611200	ENT. PARC (CHENILLES PROC, GUI, NIDS DE FRELONS)	612.00 €	2 000.00 €		0%	ESPACES VERTS : CHENILLES PROCESSIONNAIRES, NIDS DE FRELONS ET GUI
611201	PREST. ESPACES-VERTS (exceptionnel)	20 380.00 €	10 000.00 €		0%	Supprimé
615000	ENTRETIEN ET PETITES REPARATIONS	515.75 €	1 500.00 €	278.96 €	19%	Intégré dans 606300
615001	PLANTATIONS		3 000.00 €		0%	ESPACES VERTS : PLANTATIONS
615002	ABATTAGES ARBRES	1 764.00 €	4 500.00 €	6 720.00 €	149%	ESPACES VERTS : ABATTAGES
615003	HAIES DE PIGNONS	3 411.60 €				Intégré dans 611101
615200	TRAVAUX DIVERS (Maçonnerie, mur)		2 000.00 €	1 689.94 €	84%	LOCAL ASGV : TRAVAUX NÉCESSAIRES
615209	LAMPADAIRES		2 500.00 €		0%	ENTRETIEN GÉNÉRAL : LAMPADAIRES
615210	ELAGAGES ARBRES	8 820.00 €	20 000.00 €	12 792.00 €	64%	ESPACES VERTS : ÉLAGAGES
615220	DECHETS VEGETAUX	1 459.83 €	2 000.00 €	1 866.36 €	93%	ESPACES VERTS : DISPOSITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX
615230	ENTRETIEN TELEVISION	5 217.74 €	5 400.00 €	5 441.05 €	101%	ENTRETIEN GÉNÉRAL : RÉSEAU DE TÉLÉVISION
616000	PRIMES D'ASSURANCES	1 702.82 €	5 000.00 €	1 752.36 €	35%	CHARGES COURANTES : ASSURANCES
621300	FRAIS POSTAUX	593.50 €	700.00 €	835.95 €	119%	FRAIS DE FONCTIONNEMENT : FRAIS POSTAUX
622100	HONORAIRES TRAVAUX (frais huissier)	70.00 €	1 000.00 €		0%	Intégré dans 678000
622200	LA FIBRE VIDEOFUTUR		500.00 €	478.80 €	96%	LOCAL ASGV : ABONNEMENT FIBRE
622300	SECURITÉ/RONDES ÉTÉ	3 386.70 €	4 400.00 €	3 441.09 €	78%	SÉCURITÉ : RONDES D'ÉTÉ
622600	REMUNERAT. INTERMED.HONOR.	2 964.00 €	3 600.00 €	2 890.80 €	80%	HONORAIRES : EXPERT-COMPTABLE
623000	REMUNERATIONS DE TIERS INTERVENANTS		200.00 €		0%	Intégré dans 678000
623800	DIVERS		1 500.00 €	348.00 €	23%	Intégré dans 628000
624000	TRAVAUX DIVERS (étanchéité local,...)	431.20 €	1 000.00 €		0%	Intégré dans 615200
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			178.32 €		FRAIS DE FONCTIONNEMENT : FRAIS DE DÉPLACEMENT
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSURANCES	257.40 €	300.00 €	554.60 €	185%	BANQUE : SERVICES BANCAIRES

ANNEXE 2 : BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

CLÉ / COMPTE	LIBELLÉ CLÉ / COMPTE	RÉALISÉ 2018	BUDGET 2019	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2019 [%]	NOUVEAUX LIBELLÉS DES COMPTES EN 2020
628000	FRAIS DIVERS GESTION ASGV	1 675.52 €	1 500.00 €	2 936.31 €	196%	Séparé en 4 lignes : 625700, 626000, 626100 et 628000
633000	AUTRES IMPOTS ET TAXES	187.99 €	350.00 €	128.11 €	37%	SALARIÉS : FORMATION PROFESSIONNELLE
635120	TAXES FONCIÈRES	1 363.00 €	1 600.00 €	1 346.00 €	84%	IMPÔTS ET TAXES : TAXE FONCIÈRE
641000	SALAIRES Espaces verts					Supprimé (doublon)
641001	SALAIRES SECRÉTARIAT	7 030.63 €	7 500.00 €	7 435.68 €	99%	SALARIÉS : SALAIRE DE LA SECRÉTAIRE
641100	SALAIRES ESPACES-VERTS	16 262.35 €	14 000.00 €	28 754.05 €	205%	SALARIÉS : SALAIRE DU JARDINIER
641400	PRIME DE TRANSPORT	43.00 €				Intégré dans 641100
642000	MSA					Supprimé (doublon)
645100	MSA	8 402.30 €	17 000.00 €	9 486.00 €	56%	SALARIÉS : CHARGES SOCIALES POUR LE JARDINIER
645110	URSSAF	1 717.65 €	2 800.00 €	1 448.17 €	52%	SALARIÉS : CHARGES SOCIALES POUR LA SECRÉTAIRE
645120	POLE EMPLOI	295.29 €		312.27 €		Intégré dans 645110
645200	CHARGES SOCIALES - DGFIP			307.00 €		Intégré dans 641001 et 641100
645300	AG2R ESPACES-VERTS	428.40 €	500.00 €	385.76 €	77%	Intégré dans 645110
645500	CIAMT MEDECINE DU TRAVAIL	127.20 €	140.00 €	129.60 €	93%	SALARIÉS : MÉDECINE DU TRAVAIL
671000	TRAVAUX DECIDÉS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	18 123.60 €	24 000.00 €	24 273.60 €	101%	ENTRETIEN GÉNÉRAL : RÉFECTION DES CHEMINS ROSES
672000	TRAVAUX Mur Ormesson		15 000.00 €	95 207.51 €	635%	Supprimé (terminé en 2019)
672100	ACCÈS PIÉTONS - POUSETTES (rue Ozoir et Ormesson)		7 000.00 €		0%	Supprimé (voté contre à l'AG 2019)
678000	CHARGES EXCEPTIONNELLES (avocat...)	2 441.00 €	6 000.00 €	1 040.00 €	17%	HONORAIRES : AVOCAT, HUISSIER DE JUSTICE
680000	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR CREANCES DOUTEUSES		2 100.00 €		0%	Supprimé
687000	PROVISIONS POUR CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 386.00 €	3 100.00 €	3 083.00 €	99%	PROVISIONS : CHARGES EXCEPTIONNELLES
701000	PROVISIONS SUR OPERATIONS COURANTES	-157 655.63 €	-163 328.00 €	-158 711.00 €	97%	RECETTES : APPELS DE CHARGES AUPRÈS DES COPROPRIÉTAIRES
702000	PROVISIONS SUR TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERAT			- 49 988.57 €		Supprimé (terminé en 2019)
704000	REMBOURSEMENTS D'ANNUITES D'EMPRUNTS			2 159.35 €		Supprimé (hors budget)
712200	EMPRUNTS SUR TRAVAUX			- 50 000.00 €		Supprimé (hors budget)
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	- 1 146.34 €	- 590.00 €	- 411.62 €	70%	RECETTES : INTÉRÊTS PERÇUS
786500	REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIÈRES	- 2 826.00 €	- 2 900.00 €	- 2 680.00 €	92%	PROVISIONS : REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIÈRES

TOTAL GÉNÉRAL : - 7 209.75 € 55 392.00 € 45 310.48 €

Association Syndicale Libre du groupe d'habitations « LE GRAND VILLAGE »

Siège social : ASGV- 1bis, rue de Jouarre – 77 240 Vert-Saint-Denis

☎ 01 60 65 49 93 – Port. : 07 71 67 35 86

Siret 770 046 027 00015 – code APE 8110 Z

ANNEXE 3 : BUDGETS PRÉVISIONNELS 2020 et 2021

Suite à la première convocation pour l'AG prévue en mars, nous avons reçu des candidatures en nombre suffisant pour nous passer des services d'un syndic professionnel pour une année supplémentaire. Par conséquent, nous ne vous présentons plus qu'un seul budget.

Les différences entre 2020 et 2021 ont pour origine :

- La fin des mensualités pour l'achat du tracteur, que nous aurons fini de payer en décembre 2020,
- La fin de la réfection du muret de la rue d'Ormesson, opération réalisée intégralement en 2020,
- L'augmentation des salaires et charges associées du jardinier et de la secrétaire selon l'évolution de l'indice INSEE (avec hypothèse « pessimiste »),
- La réattribution des sommes dégagées vers les espaces verts (élagages, plantations et abattages) et les travaux du local de l'ASGV.

LIGNES BUDGÉTAIRES	RÉALISÉ 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
ESPACES VERTS	66 358.73 €	60 150 €	62 650 €
611101 TONTE, RAMASSAGE DES FEUILLES ET HAIES DE PIGNON	40 054.84 €	40 100 €	40 100 €
615210 ÉLAGAGES	12 792.00 €	6 000 €	9 000 €
605000 PRÊT, ACHAT ET ENTRETIEN DU TRACTEUR	3 661.32 €	4 000 €	500 €
615001 PLANTATIONS	0.00 €	2 500 €	4 000 €
615002 ABATTAGES	6 720.00 €	2 500 €	4 000 €
615220 DISPOSITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX	1 866.36 €	2 000 €	2 000 €
611200 CHENILLES PROCESSIONNAIRES, NIDS DE FRELONS ET GUI	0.00 €	1 500 €	1 500 €
606300 ÉQUIPEMENT, OUTILLAGE ET FOURNITURES	1 123.61 €	1 400 €	1 400 €
606130 CARBURANT DES OUTILS THERMIQUES	140.60 €	150 €	150 €
SALARIÉS	48 386.64 €	51 640 €	52 740 €
641100 SALAIRE DU JARDINIER	28 923.05 €	30 200 €	30 800 €
645100 CHARGES SOCIALES POUR LE JARDINIER	9 486.00 €	10 000 €	10 200 €
641001 SALAIRE DE LA SECRÉTAIRE	7 573.68 €	8 100 €	8 300 €
645110 CHARGES SOCIALES POUR LA SECRÉTAIRE	2 146.20 €	3 000 €	3 100 €
633000 FORMATION PROFESSIONNELLE	128.11 €	200 €	200 €
645500 MÉDECINE DU TRAVAIL	129.60 €	140 €	140 €
ENTRETIEN GÉNÉRAL	29 714.65 €	31 900 €	27 500 €
671000 RÉFECTION DES CHEMINS ROSES	24 273.60 €	20 500 €	20 500 €
615230 RÉSEAU DE TÉLÉVISION	5 441.05 €	5 500 €	5 500 €
678030 RÉFECTION DU MURET DE LA RUE D'ORMESSON	0.00 €	4 400 €	0 €
615209 LAMPADAIRES	0.00 €	1 500 €	1 500 €
HONORAIRES	3 930.80 €	5 000 €	5 000 €
622600 EXPERT-COMPTABLE	2 890.80 €	3 000 €	3 000 €
678000 AVOCAT, HUISSIER DE JUSTICE	1 040.00 €	2 000 €	2 000 €

LIGNES BUDGÉTAIRES	RÉALISÉ 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
CHARGES COURANTES	3 240.18 €	3 600 €	3 600 €
616000 ASSURANCES	1 752.36 €	1 800 €	1 800 €
606110 ÉLECTRICITÉ	1 286.24 €	1 500 €	1 500 €
606100 EAU	201.58 €	300 €	300 €
SÉCURITÉ	3 441.09 €	3 500 €	3 500 €
622300 RONDES D'ÉTÉ	3 441.09 €	3 500 €	3 500 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 298.58 €	3 020 €	3 020 €
628000 FOURNITURES	3 284.31 €	1 200 €	1 200 €
621300 FRAIS POSTAUX	835.95 €	800 €	800 €
625700 RÉUNIONS (AG, DÉLÉGUÉS DE RUES, NOUVEAUX ARRIVANTS)	0.00 €	700 €	700 €
625100 FRAIS DE DÉPLACEMENT	178.32 €	200 €	200 €
626100 ABONNEMENT DU TÉLÉPHONE PORTABLE	0.00 €	120 €	120 €
LOCAL ASGV	2 294.55 €	2 650 €	3 450 €
615200 TRAVAUX NÉCESSAIRES	1 689.94 €	2 000 €	2 800 €
622200 ABONNEMENT FIBRE	478.80 €	500 €	500 €
603000 ENTRETIEN DES EXTINCTEURS	125.81 €	150 €	150 €
IMPÔTS ET TAXES	1 346.00 €	1 400 €	1 400 €
635120 TAXE FONCIÈRE	1 346.00 €	1 400 €	1 400 €
BANQUE	554.60 €	500 €	500 €
627000 SERVICES BANCAIRES	554.60 €	500 €	500 €
PROVISIONS	403.00 €	400 €	400 €
687000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 083.00 €	3 300 €	3 300 €
786500 REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIÈRES	- 2 680.00 €	- 2 900 €	- 2 900 €
COMMUNICATION	0.00 €	100 €	100 €
626000 SITE INTERNET WWW.ASL-GRANDVILLAGE.FR	0.00 €	100 €	100 €
RECETTES	- 159 122.62 €	- 163 860 €	- 163 860 €
768000 INTÉRÊTS PERÇUS	- 411.62 €	- 500 €	- 500 €
701000 APPELS DE CHARGES AUPRÈS DES COPROPRIÉTAIRES	- 158 711.00 €	- 163 360 €	- 163 360 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 846.20 €	0 €	0 €

ETAT FINANCIER AU 31/12/2019

AVANT REPARTITION

I - Situation financière et trésorerie

	Exercice précédent approuvé au 31/12/2018	Exercice clos au 31/12/2019		Exercice précédent approuvé au 31/12/2018	Exercice clos au 31/12/2019
Trésorerie			Provisions et Avances		
50 - Fonds placés		50 000,00 €	102 - Provisions pour travaux décidés		
51 - Banques	82 949,95 €	45 481,04 €	103 - Avances		
53 - Caisse	142,41 €	3,70 €	1031 - Avances de trésorerie	117 737,33 €	51 446,00 €
			1032 - Avances travaux		
			103x - Autres avances	6 965,00 €	
			105 - Fonds de travaux		
			12 - Solde sur travaux et opérations exc.		
			131 - Subventions accordées en instance		
Trésorerie disponible - TOTAL I	83 092,36 €	95 484,74 €	TOTAL I	124 702,33 €	51 446,00 €

II - Créances			II - Dettes		
45 - Copropriétaires - Sommes exigibles à recevoir	7 536,00 €	12 218,10 €	45 - Copropriétaires - Excédents versés	425,00 €	687,95 €
459 - Copropriétaires - Créances douteuses			40 - Fournisseurs	4 868,99 €	14 826,20 €
42 à 44 - Autres créances			42 à 44 - Autres dettes	2 280,47 €	6 030,39 €
46 - Débiteurs divers			46 - Créiteurs divers	50,00 €	
47 - Compte d'attente			47 - Compte d'attente		50,89 €
48 - Comptes de régularisation	20 718,58 €	20 718,58 €	48 - Comptes de régularisation		
			49 - Dépréciation comptes de tiers		
TOTAL II	28 254,58 €	32 936,68 €	TOTAL II	7 624,46 €	21 595,43 €
Solde d'exploitation (insuffisance)		45 310,48 €	Solde d'exploitation (excédent)	7 209,75 €	
TOTAL GENERAL (I) + (II)	111 346,94 €	173 731,90 €	TOTAL GENERAL (I) + (II)	139 536,54 €	73 041,43 €

ATTESTATION

1203269 - ASGV

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

ASGV

Pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 04/01/2008, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total ressources	163 328,00 €
- Résultat net comptable	-45 310,48 €
- Total du bilan	128 421,42 €

Fait à Lieusaint
Le 10/02/2020

Jacques ROBIN
Expert comptable

